

La croyance en un Règne du Messie sur la terre : patrimoine commun aux Juifs et aux Chrétiens ou hérésie millénariste ? ¹

Introduction

Les avancées considérables du dialogue entre Chrétiens et Juifs, initiées par le chapitre 4 de la [Déclaration Conciliaire Nostra Aetate](#) (1968), puis développées de manière très positive par de nombreux documents subséquents, ont suscité une riche recherche théologique chrétienne. L'une des difficultés majeures que cette dernière s'efforce de surmonter touche à la racine même de la foi chrétienne : le fait d'avoir reconnu solennellement que la vocation du peuple juif n'a pas été récusée par Dieu, et même que l'alliance du Sinaï est toujours en vigueur en ce qui le concerne, entraîne-t-il automatiquement la reconnaissance d'une voie de salut propre aux Juifs et qui ne nécessiterait ni la foi en Jésus-Christ ni l'adhésion visible à son Église ? Si tel était le cas, l'incarnation et la mort rédemptrice de Jésus perdraient leur caractère unique et universel et constitueraient tout au plus une christianisation du judaïsme ancien à l'usage des non-juifs venus du paganisme.

Posée en ces termes, l'alternative est inacceptable pour la foi chrétienne. Aussi, certains théologiens se sont-ils efforcés d'élaborer des formulations qui sauvegardent le caractère unique et universel du salut en Jésus-Christ, tout en ménageant au peuple juif un 'espace théologique' qui respecte la spécificité de leur appel et de leur rôle dans le dessein de Dieu. Parmi les 'modèles' de théologie chrétienne du judaïsme, émergent deux catégories principales de théories ² :

¹ Première parution : M.R. Macina, "La croyance en un Règne du Messie sur la terre : patrimoine commun aux Juifs et aux Chrétiens ou hérésie millénariste ?", *Cedrus Libani*, revue catholique maronite libanaise éditée par Cariscript, Vitry-sur-Seine, France), n° 64, 2001, pp. 39-51. La présente version mise en ligne est complétée et plus approfondie. Une partie du matériau utilisé ici a déjà été présentée, sous un angle différent de celui de la présente contribution, dans une communication faite à l'occasion d'un symposium de 1998 : Menahem R. MACINA, «Le rôle des presbytres dans la transmission de la tradition, chez Irénée de Lyon», in C. CANNUYER, D. FREDERICQ-HOMES, F. MAWET, J. RIES et A. VAN TONGERLOO (dir.), *Vieillesse, Sagesse et Tradition dans les civilisations orientales* (Acta Orientalia Belgica, XIII), Antoon SCHOOORS in honorem, Bruxelles - Louvain-la-Neuve - Leuven, 2000, pp. 63-94.

² D. POLLEFEYT, "Église et Synagogue après la Shoah. De la substitution à la réconciliation et à la coopération", dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. XCV/3 (2000), Louvain, 2000, p. 580. Voir aussi J. T. Pawlikowski, «The search for a New Paradigm for the Christian-Jewish Relationship : A Response to Michael Signer», in J.T. PAWLIKOWSKI and H. GOREN PERLEMUTER (Editors), *Reinterpreting Revelation and*

1. Celles d'une unique alliance, qui considèrent « l'événement du Christ comme une extension au monde non-juif de la seule alliance fondamentale conclue à l'origine avec le peuple juif et encore en leur possession. Judaïsme et christianisme participent simultanément et complémentarément à la même alliance. Ils appartiennent finalement à une seule tradition d'alliance qui a commencé au Mont Sinäi. L'événement du Christ est moins l'anticipation des prophéties messianiques que la possibilité pour les gentils d'être incorporés à l'alliance de Dieu avec Abraham, Isaac et Jacob. »

2. Celles des deux alliances, qui préfèrent « voir judaïsme et christianisme comme deux religions d'alliance distinctes qui... reconnaissent le lien persistant entre judaïsme et christianisme, mais ensuite se penchent sur les différences entre les deux traditions et communautés et montrent comment le service, l'enseignement et la personne de Jésus transmettent une image de Dieu qui est sans doute nouvelle. »

Utiles et même précieuses pour jeter les bases d'une réflexion théologique positive sur la spécificité et la complémentarité des communautés de foi, juive et chrétienne, ces théories gagneraient en force si elles pouvaient s'appuyer sur une croyance, qui soit commune aux deux religions, sans pour autant générer le phénomène bien connu de rejet juif que suscite, par exemple, la relecture christologique chrétienne des prophéties.

Or, cette croyance existe, même si elle est trop longtemps passée inaperçue. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire intégralement le Livre V de l'un des chefs-d'œuvre de la littérature des Pères post-apostoliques : l'*Adversus Haereses*, d'Irénée de Lyon (Ile s.)³. On y trouvera une tradition qui fut jadis commune aux Juifs et aux Chrétiens : **l'attente et la préparation de l'avènement d'un Royaume de Dieu, annoncé comme devant s'établir sur la terre.**

C'est un lieu commun de rappeler que les Juifs attendent le Messie, alors que les Chrétiens, persuadés qu'il est déjà venu en la personne de Jésus, attendent sa Parousie, ou retour glorieux sur les nuées du ciel (Mt 26, 64, et parallèles). Le problème est que, pour la grande majorité des chrétiens, et pour la quasi-totalité des théologiens et exégètes catholiques, ce qu'on appelle généralement la « Fin des Temps » est perçu comme la « fin du monde », tandis que l'avènement en gloire du Royaume de Dieu, annoncé et mystérieusement inauguré par Jésus, est censé advenir « au ciel ».

Ainsi, selon cette conception, lors de la Parousie du Christ, l'humanité passera, sans transition, de la vie terrestre à celle du ciel (ou de l'enfer !). Il va de soi

Tradition. Jews and Christians in Conversation, Sheed and Ward, Franklin, Wisconsin, 2000, pp. 25-48.

³ IRÉNÉE DE LYON, *Contre les Hérésies. Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*, traduction française par Adelin Rousseau, éditions du Cerf, Paris, 1984 (ci-après : IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*).

que, dans une telle perspective, il n'y a **aucune place pour l'attente juive des Temps messianiques**, c'est-à-dire la longue période de temps où Dieu règnera sur toutes les nations par la médiation de Son Messie. Pour le judaïsme, il est clair que ce règne aura lieu sur la terre. Certains rabbins anciens admettent que cette dernière sera quelque peu modifiée, voire partiellement rendue à l'état paradisiaque, mais ils récusent qu'il s'agisse d'une nouvelle création, et encore moins que ces événements aient lieu 'au ciel'.

C'est exactement la doctrine de la majorité des Pères post-apostoliques, tels, entre autres, [Justin de Naplouse](#) (début du IIe s.), [Iréenée de Lyon](#) (IIe s.), et [Victorin de Poetovio](#) (IIIe s.), comme on le verra bientôt. Et nul doute que soit grande la surprise de bien des lecteurs chrétiens de leurs œuvres, lorsqu'ils découvriront l'insistance de ces Pères sur la réalité et la 'matérialité' du Royaume que le Christ instaurera *sur la terre*. Disons-le d'emblée, les descriptions (fort consonantes avec celles de la tradition aggadique juive) qu'en donne Irénée, dans le Cinquième livre de son 'Traité des Hérésies', peuvent difficilement être mises sur le compte de 'billevesées millénaristes', quoi qu'en ait dit Eusèbe de Césarée⁴. Quant aux nombreux parallèles entre les considérations irénéennes et celles des anciens rabbins, il n'est pas question de les éluder, ni de les attribuer à la dépendance littéraire d'une tradition par rapport à une autre. Dès lors, il ne reste qu'une issue : croire sur parole Irénée lorsqu'il affirme que ces croyances en un règne messianique du Christ sur la terre remontent au Christ lui-même, par la chaîne des traditions transmises par les presbytres⁵.

Reste une question capitale, qu'il faudra bien résoudre avant même d'envisager une réflexion commune de Juifs et de Chrétiens sur une eschatologie qui, dès lors que l'on aurait pris au sérieux la canonicité éventuelle des vues d'Iréenée et la légitimité théologique de l'attente juive d'un royaume messianique sur la terre, pourrait devenir *une base œcuménique de réflexion et d'espérance interreligieuses*. On la formulera en ces termes :

L'Église est-elle prête à admettre que la doctrine justinienne et irénéenne d'un royaume de Dieu sur la terre est apostolique et, par conséquent, orthodoxe ? Et si oui, acceptera-t-elle (au moins *ad experimentum*) de lever la mise en garde du Saint-Office (1941) à l'égard du millénarisme dit 'mitigé' (« *on ne peut l'enseigner en toute*

⁴ Eusèbe, Histoire Ecclésiastique, III, 39, 12-13 : « Il (le même Papias) dit qu'il y aura mille ans après la résurrection des morts et que le règne du Christ aura lieu corporellement sur cette terre. Je pense qu'il suppose tout cela après avoir compris de travers les récits des apôtres et qu'il n'a pas saisi les choses dites par eux en figures et d'une manière symbolique. En effet, il paraît avoir été tout à fait petit par l'esprit, comme on peut s'en rendre compte par ses livres ; cependant il a été cause qu'un très grand nombre d'écrivains ecclésiastiques, après lui, ont adopté les mêmes opinions que lui, confiants dans son antiquité : c'est là ce qui s'est produit pour Irénée et pour d'autres qui ont pensé les mêmes choses que lui. »

⁵ Sur cette institution, mal connue, de l'Église primitive, voir mon étude « [Le rôle des presbytres dans la transmission de la Tradition chez Irénée de Lyon](#) ».

sécurité »)⁶, laissant ainsi aux théologiens (surtout ecclésiologues et patrologues) toute latitude d'examiner cette doctrine avec les ressources de la recherche moderne, étant sauve la « doctrine de vérité », telle qu'elle est reçue dans l'Église ?

Il nous semble que, non seulement le dialogue entre Juifs et Chrétiens en serait vivifié, mais que la foi chrétienne elle-même y trouverait son compte, régénérée qu'elle serait par la prise au sérieux des avertissements néotestamentaires concernant l'imminence toujours actuelle de l'avènement de la Parousie, de nature à remettre radicalement en question une foi et une pratique religieuses dont l'incarnation excessive est plus proche de la compromission avec le monde, que de l'attente ardente de Jean le Baptiste et des invitations de Jésus à veiller pour ne pas être surpris par l'irruption soudaine du Royaume⁷.

La doctrine "millénariste" d'Irénée et ses parallèles dans la tradition juive

L'étude de l'*Adversus Haereses* révèle un aspect de la doctrine chrétienne antique qui n'a pas fait l'objet d'études suffisamment approfondies. En effet, unanimement considéré, tant par la tradition ecclésiastique que par la majorité des spécialistes contemporains, comme le parangon de l'orthodoxie doctrinale et de la succession apostolique, Irénée n'en est pas moins le transmetteur et l'ardent promoteur d'une conception eschatologique qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore acquis droit de cité dans l'Église catholique : l'établissement d'un *règne millénaire du Christ sur la terre*, après une première résurrection des élus appelés à partager sa royauté à Jérusalem.

Or, cette doctrine - qui, depuis le IV^e siècle, a été l'objet, de la part de l'Église, sinon d'une condamnation, du moins d'une réprobation et d'une marginalisation qui ne se sont jamais démenties jusqu'à ce jour -, Irénée affirme qu'elle *remonte en droite ligne, par la succession apostolique, à l'enseignement de Jésus lui-même*. Mieux, il s'appuie, pour l'exposer, sur la tradition transmise par les *presbytres* (littéralement : Anciens⁸).

Pour illustrer le charisme d'exposition des Écritures dont il crédite ces derniers, Irénée rapporte longuement les exégèses de l'un d'entre eux, qu'il ne nomme pas, mais dont il précise qu'« il tenait [la dite exégèse] des apôtres, qu'il avait vus, et de leurs disciples »⁹.

⁶ Voir : « [Réponse du Saint-Office au sujet du millénarisme, avec commentaires de S. Rosadini](#) ».

⁷ Cf. Mt 3, 2 ; 4, 17 ; 10, 7 ; 13, 44 ss. ; 22, 2 ss. ; 24, 44 = Lc 12, 40 ; 25, 1ss. 34 ; [Lc 21, 31](#) ; Ac 1, 6 ; etc.

⁸ Voir mon étude, « [Le rôle des presbytres dans la transmission de la Tradition chez Irénée de Lyon](#), M. R. Macina ».

⁹ *Adv. Haer.*, IV, 27-31 = IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*, p. 495-514 ; IV, 27, 1 = ID., *Ibid.*, p. 495)

Et de conclure :

« C'est de cette manière que le *presbytre*, disciple des Apôtres, discourait sur les deux Testaments, montrant qu'ils proviennent d'un seul et même Dieu [...] Si quelqu'un croit au seul Dieu qui a fait toutes choses par son Verbe [...] tout d'abord celui-là sera "attaché à la tête..." (cf. Ep 4, 16, et cf. Col 2, 19) ; ensuite, toute parole des Écritures aura pour lui une signification pleinement assurée, pourvu qu'il lise ces Écritures d'une manière attentive auprès de ceux qui, dans l'Église, sont *presbytres*, puisque c'est auprès d'eux que se trouve la doctrine des Apôtres, comme nous l'avons montré. » ¹⁰

On aura remarqué que ce qui est en cause, ici, c'est l'interprétation des Écritures, qui n'est *orthodoxe* que lorsque ces dernières sont lues «*auprès des presbytres*», considérés par Irénée comme les dépositaires de « la doctrine des Apôtres ». Il est donc clair qu'en se référant à la tradition des *presbytres*, Irénée entend démontrer l'origine apostolique des conceptions d'un royaume millénaire du Christ, dont il se fait le théoricien et le champion. Il n'empêche : il doit défendre ces *presbytres* contre les critiques dont ils sont l'objet, du fait, entre autres, de leur peu d'instruction, à en juger par l'apologie qu'Irénée est contraint de faire, de ces pieux transmetteurs de la tradition apostolique. Il en profite d'ailleurs pour classer leurs opposants parmi ceux qui se séparent de l'Église :

« Ceux donc qui délaissent le message de l'Église font grief aux *presbytres* de leur *simplicité*, ne voyant pas qu'un *homme du commun*, mais religieux, l'emporte sur un sophiste blasphémateur et impudent. » ¹¹

Il est alors à cent lieues d'imaginer que, moins de deux siècles plus tard, la conception, qu'il considère comme apostolique, d'un royaume terrestre du Christ, apparaîtra tellement irrecevable à l'évêque et historiographe de l'Église, Eusèbe de Césarée (III^e-IV^e s.), qu'il l'englobera dans sa condamnation du millénarisme, non sans faire retomber la responsabilité de ce qu'il considère comme une incongruité doctrinale, sur le *presbytre* [Papias de Hiérapolis](#) (fin du I^{er} - début du II^e s.) :

« Le même *Papias* ajoute d'autres choses qui seraient parvenues jusqu'à lui par une tradition orale, certaines paraboles étranges du Sauveur et certains enseignements bizarres et d'autres choses tout à fait fabuleuses. Par exemple, il dit qu'il y a aura mille ans après la résurrection des morts et que le règne du Christ aura lieu corporellement sur la terre [...] *Il a été cause qu'un très grand nombre d'écrivains ecclésiastiques après lui ont adopté les mêmes opinions que lui*, confiants dans son antiquité : c'est là ce qui s'est produit pour Irénée et pour d'autres qui ont pensé la même chose que lui. » ¹²

¹⁰ Ibid., IV, 32, 1 (= ID., Ibid., pp. 512-513).

¹¹ Ibid., V, 20, 2 (= ID., Ibid., p. 628).

¹² Eusebius, *Hist. Eccl.*, III, 39, 11-13 (= EUSEBE, *Sources Chrétiennes* 31, p. 154).

En tout état de cause, pour Irénée, c'est la seule vraie doctrine, et ceux qui, tout en se prétendant des chrétiens fidèles à la tradition de l'Église, n'y accordent pas foi, sont assimilés par lui aux « hérétiques » :

« Mais certains, qui passent pour croire avec rectitude, négligent l'ordre suivant lequel devront progresser les justes et méconnaissent le rythme selon lequel ils s'exerceront à l'incorruptibilité. *Ils ont ainsi en eux des pensées hérétiques [...]* Ainsi donc, *certaines se laissent induire en erreur par les discours hérétiques* au point de méconnaître les 'économies' de Dieu et le mystère de la résurrection des justes et du royaume qui sera le prélude de l'incorruptibilité... » ¹³

Même propos chez Justin (début du II^e s.). Au Juif Tryphon qui l'interpelle en ces termes:

« Mais dis-moi, professez-vous réellement que ce lieu de Jérusalem doit être rebâti ? Que vous espérez que votre peuple y sera rassemblé et s'y réjouira en compagnie du Christ, avec les patriarches, les prophètes, et ceux de notre race... »,

le philosophe chrétien répond sans ambiguïté :

« Pour moi comme tous les chrétiens parfaitement orthodoxes, nous savons qu'il y aura une résurrection de la chair, ainsi que mille années dans Jérusalem rebâtie, ornée et agrandie, comme les prophètes Ezéchiël, Isaïe et les autres l'affirment. » ¹⁴

Bref florilège irénéen

On trouvera, ci-après, sous forme de citations, accompagnées ou non d'un commentaire, une anthologie sommaire de la doctrine eschatologique d'Irénée.

- Après la condamnation et la défaite de l'Antichrist (Cf. Mt 8, 11) :

« Le Seigneur viendra du haut du ciel, sur les nuées, dans la gloire de son Père, et il enverra dans l'étang de feu l'Antichrist avec ses fidèles ; *il inaugurera en même temps pour les justes les temps du royaume, c'est-à-dire le repos du septième jour, qui fut sanctifié, et il donnera à Abraham l'héritage promis ; c'est là le royaume* en lequel, selon la parole du Seigneur, "beaucoup viendront du levant et du couchant pour prendre place à table avec Abraham, Isaac et Jacob" (Cf. Mt 8, 11). » ¹⁵

- C'est dans ce monde-ci - même s'il est « rénové » - que, selon Irénée, s'exercera la royauté messianique du Christ et de ses élus ressuscités :

« Aussi est-il nécessaire de déclarer à ce sujet que *les justes doivent d'abord, dans ce monde rénové, après être ressuscités à la suite de*

¹³ Adv. Haer., V, 31, 1 ; 32, 1 (= IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*, pp. 660, 662).

¹⁴ Justin, *Dialogue avec Tryphon*, 80, 1, 2, et 5. Cité d'après Philippe Bobichon, Justin Martyr. *Dialogue avec Tryphon*, Vol. 1, Academic Press, Fribourg, 2003, p. 405 et 407.

¹⁵ Adv. Haer., V, 30, 4 (= IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*, p. 659).

l'Apparition du Seigneur, recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner ¹⁶; ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes. Il est juste, en effet, que, *dans ce monde même où ils ont peiné* et où ils ont été éprouvés de toutes les manières par la patience, ils recueillent le fruit de cette patience ; que, *dans le monde où ils ont été mis à mort* à cause de leur amour pour Dieu, *ils retrouvent la vie* ; que, *dans le monde où ils ont enduré la servitude*, ils *règnent* [...] Il convient donc que *le monde lui-même, restauré en son état premier*, soit, sans plus aucun obstacle, *au service des justes*. » ¹⁷

- S'appuyant sur la phrase de Jésus : "Je ne boirai plus désormais du fruit de cette vigne, jusqu'au jour où j'en boirai du nouveau avec vous dans le royaume de mon Père" (Mc 14, 25), Irénée insiste sur le caractère *terrestre* de ce royaume (Cf. Mt 26, 29), et sur le *réalisme* de la *résurrection* des élus (Cf. Ps 104, 30) :

« Sans aucun doute, c'est *dans l'héritage de la terre* qu'il le boira, de *cette terre que lui-même renouvellera et rétablira en son état premier* pour le service de la gloire des enfants de Dieu, selon ce que dit David : "Il renouvellera la face de la terre". En promettant d'y boire du fruit de la vigne avec ses disciples, il a fait connaître deux choses : *l'héritage de la terre*, en lequel sera bu le fruit nouveau de la vigne avec ses disciples, et la *résurrection corporelle* de ses disciples. Car *la chair qui ressuscitera dans une condition nouvelle est aussi celle qui aura part à la coupe nouvelle*. *Ce n'est pas, en effet, alors qu'il serait dans un lieu supérieur et supra-céleste avec ses disciples, que le Seigneur peut être conçu comme buvant du fruit de la vigne, et ce ne sont pas davantage des êtres dépourvus de chair qui pourraient en boire, car la boisson tirée de la vigne a trait à la chair, non à l'esprit*. » ¹⁸

Bien qu'il n'y fasse pas allusion, il se peut qu'Irénée ait été influencé par un passage de l'évangile de Luc, dont la littéralité scandaleuse embarrasse tellement les commentateurs, que la quasi-totalité d'entre eux l'interprètent au sens spirituel : « *Vous mangerez et boirez à ma table, dans mon Royaume...* » (Lc 22, 30). Rappelons qu'au témoignage du NT, Jésus a *mangé et bu* avec ses disciples *après sa résurrection* (Lc 24, 41-43 ; Ac 10, 41, etc.).

- Pour Irénée, la rétribution du royaume messianique a lieu *en 'ce monde-ci'*, et non dans le 'monde à venir' (Cf. Mt 19, 29 ; Lc 18, 29-30) :

« Il dit encore: "Quiconque aura quitté champs ou maisons, ou parents, ou frères, ou enfants, à cause de moi, recevra le centuple *en ce monde* et héritera de la vie éternelle dans le monde à venir". Quel est donc en effet le centuple que l'on recevra *en ce monde*, et quels sont les dîners et les

¹⁶ C'était la conception de Jésus, à en croire sa réponse à la question des apôtres : "Étant donc réunis, ils l'interrogeaient ainsi : Seigneur, est-ce maintenant le temps où tu vas manifester (ou : 'rendre') le royaume à Israël? Il leur répondit : Il ne vous appartient pas de connaître les temps et moments que le Père a fixés de sa seule autorité.» (Ac 1, 6).

¹⁷ ID., *Ibid.*, V, 32, 1 (= ID., *Ibid.*, p. 662).

¹⁸ ID., *Ibid.*, V, 33, 1 (= ID., *Ibid.*, p. 665) :

soupers qui auront été donnés aux pauvres et qui seront rendus? Ce sont ceux qui auront lieu *au temps du royaume*, c'est-à-dire en ce septième jour qui a été sanctifié et en lequel Dieu s'est reposé de toutes les œuvres qu'il avait faites : vrai sabbat des justes, en lequel ceux-ci, sans plus avoir à faire aucun travail pénible, auront devant eux une table préparée par Dieu et regorgeant de tous les mets. » ¹⁹

Conception analogue dans la littérature rabbinique :

« Les Maîtres disaient: ...à l'avenir ...les hommes diront, lorsque quelqu'un trouvera les choses prêtes et toutes préparées : "*un tel a trouvé un pain cuit et des mets préparés*". » ²⁰

- Dans son tableau eschatologique, Irénée n'omet pas de mentionner la restauration du peuple juif sur sa terre (Cf. Ez 28, 25-26 ; 37, 12-14) :

« Ezéchiel dit de même : "Voici que je vais ouvrir vos tombeaux, et je vous introduirai *dans la terre d'Israël*. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand j'ouvrirai vos tombeaux, quand je vous ferai sortir des tombeaux, mon peuple. Je mettrai mon Esprit en vous, et vous vivrez, et *je vous établirai sur votre terre*, et vous saurez que je suis le Seigneur". Le même Prophète dit encore : "Voici ce que dit le Seigneur : Je rassemblerai Israël d'entre toutes les nations parmi lesquelles ils ont été dispersés, et je me sanctifierai en eux aux yeux des peuples des nations, et *ils habiteront sur leur terre*, que j'ai donnée à mon serviteur Jacob. *Ils y habiteront en sécurité, ils bâtiront des maisons et planteront des vignes, ils habiteront en sécurité*, quand j'exercerai un jugement sur tous ceux qui les auront méprisés." » ²¹

- D'après Irénée, aux temps messianiques, Jérusalem sera rebâtie :

« Isaïe dit encore au sujet de Jérusalem : "Voici ce que dit le Seigneur : Heureux celui qui a une postérité dans Sion et une parenté dans Jérusalem! Voici qu'un roi juste régnera, et les princes gouverneront avec droiture." Et à propos des *préparatifs de sa reconstruction*, il dit : "Voici que je te prépare pour pierres de l'escarboucle et pour fondements du saphir ; je ferai tes créneaux de jaspe, tes portes de cristal et ton enceinte de pierres précieuses ; tous tes fils seront enseignés par le Seigneur, tes enfants seront dans une grande paix, et tu seras édifiée dans la justice." » ²²

- Contrairement à ceux qui voient, dans ce texte, la prophétie d'un monde céleste après la destruction de l'univers, Irénée nous apprend qu'il s'agit, en fait, de la reconstruction, *sur terre*, de la *Jérusalem messianique* :

« Ces événements ne sauraient se situer dans les lieux supra-célestes, "car Dieu, vient de dire le prophète, montrera ta splendeur à *toute la terre qui est sous le ciel*" (Cf. Ba 5, 3), mais ils se produiront *au temps du royaume*,

¹⁹ ID., *Ibid.*, V, 33, 2 (= ID., *Ibid.*, pp. 665-666).

²⁰ Cf. MAÏMONIDE, *Introduction au chapitre Helèq*, dans MOÏSE MAÏMONIDE, *Épîtres*, Verdier, Lagrasse, 1983, p. 177 (ci-après : MAÏMONIDE, *Épîtres*).

²¹ *Adv. Haer.*, V, 34, 1 (= IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*, p. 669)

²² ID., *Ibid.*, V, 34, 4 (= ID., *Ibid.*, p. 671-672).

lorsque la terre aura été renouvelée par le Christ et que *Jérusalem aura été rebâtie sur le modèle de la Jérusalem d'en haut.* »²³

- Contrairement à nombre de théologiens et de fidèles d'aujourd'hui, Irénée n'est pas choqué par la perspective d'une coexistence, dans le Royaume messianique, de ressuscités et de non-ressuscités (« ceux qui ont été laissés », ou « gardés à cet effet », selon sa terminologie), et il refuse qu'on allégorise les textes scripturaires, qui, selon lui, garantissent *l'accomplissement réel* de ces annonces prophétiques (Cf. Is 65, 18-22, et Is 6, 11; 13, 9 ; 26, 10; 6, 12) :

« Le même prophète dit encore : "Voici que je crée Jérusalem pour l'allégresse, et mon peuple pour la joie. Je serai dans l'allégresse au sujet de Jérusalem et dans la joie au sujet de mon peuple. On n'y entendra plus désormais le bruit des lamentations ni le bruit des clameurs ; il n'y aura plus là d'homme frappé d'une mort prématurée, ni de vieillard qui n'accomplisse pas son temps : car le jeune homme aura cent ans, et *le pécheur qui mourra aura cent ans et sera maudit.* Ils bâtiront des maisons et eux-mêmes les habiteront [...] Car les jours de mon peuple seront comme les jours de l'arbre de vie, ils useront les ouvrages de leurs mains." [...] Si certains essayent d'entendre de telles prophéties *dans un sens allégorique*, ils ne parviendront même pas à tomber d'accord entre eux sur tous les points. D'ailleurs, ils seront convaincus d'erreur par les textes eux-mêmes, qui disent : "Lorsque *les villes des nations seront dépeuplées*, faute d'habitants, ainsi que les maisons, faute d'hommes, et lorsque *la terre sera laissée déserte...*" [...] Il dit encore : "Que l'impie soit enlevé, pour ne point voir la gloire du Seigneur ! ". "*Et après*" que "*cela*" aura eu lieu, "Dieu, dit-il, éloignera les hommes, et *ceux qui auront été laissés* se multiplieront sur la terre." "*Ils bâtiront des maisons et eux-mêmes les habiteront*" [...] Toutes les prophéties de ce genre se rapportent sans conteste à la *résurrection des justes* [...] alors *les justes régneront sur la terre* [...] Et tous *ceux que le Seigneur trouvera en leur chair*, l'attendant des cieux après avoir enduré la tribulation et avoir échappé aux mains de l'Impie, ce sont ceux dont le prophète a dit : "Et *ceux qui auront été laissés* se multiplieront sur la terre." Ces derniers sont aussi tous ceux d'entre les païens que Dieu préparera d'avance pour que, *après avoir été laissés*, ils se multiplient sur la terre, soient gouvernés par les saints et servent à Jérusalem. »²⁴

On trouve, chez Justin, un passage similaire :

« Voici comment Isaïe a parlé de cette période de mille années. [Justin cite alors intégralement Is 65, 17-25, avant de poursuivre] ... Or, ajoutai-je, l'expression qui dit en ce passage : "Car c'est comme les jours de l'arbre de la vie que seront les jours de mon peuple" (désigne) nous l'entendons, les œuvres de leurs peines", c'est *mille années* qu'elle indique en mystère. De fait comme à Adam il avait été dit que "le jour où il mangerait de l'arbre", serait celui de sa "mort", nous savons qu'il n'a pas atteint les mille années [cf. Gn 2, 17), et comprenons aussi que la parole : "Un jour du Seigneur est comme *mille ans*" [cf. Ps 89, 4] se rapporte à cela. D'ailleurs, chez nous, un

²³ ID., *Ibid.*, V, 35, 2 (= ID., *Ibid.*, p. 674).

²⁴ ID., *Ibid.*, V, 34, 4 ; 35, 1 (= ID., *Ibid.*, pp. 672-673).

homme du nom de Jean, l'un des apôtres du Christ, a prophétisé, dans l'Apocalypse [litt. : 'révélation'] qui lui fut faite, que ceux qui auront cru à notre Seigneur passeront *mille ans* à Jérusalem ; après quoi aura lieu la *résurrection générale*, et, en un mot, *éternelle*, de tous les hommes ensemble, ainsi que le jugement... » ²⁵

- « Temps du Royaume » et « Monde à venir »

Tels sont, en substance, les propos d'Irénée concernant les « temps messianiques », appelés par lui « temps du Royaume ». Voyons maintenant ce qu'il dit du « monde à venir ». Notons qu'il distingue nettement les deux perspectives. Ce qu'il décrit ensuite - en citant principalement les chapitres 20 et 21 de l'Apocalypse - est expressément placé par lui « *après les temps du royaume* ». Et la Jérusalem qui descend du ciel n'est pas confondue avec celle qui a été rebâtie précédemment, lors de l'instauration, *sur terre*, du Royaume messianique (Cf. Ex 25, 40 et He 8, 5) :

« C'est de cette Jérusalem-là que sera l'image *la Jérusalem de la première terre, où les justes s'exerceront à l'incorruptibilité et se prépareront au salut* ; comme c'est aussi de ce tabernacle-là que Moïse a reçu le modèle sur la montagne. » ²⁶

- Pour Irénée, le « temps du Royaume » est la période où, dans une création partiellement renouvelée, les ressuscités franchiront graduellement les étapes qui les séparent de l'incorruptibilité parfaite. Ce schéma peut nous étonner ²⁷ ; pourtant, il ressort des propos mêmes de ce Père, comme en font foi les passages qui suivent :

« Et de même qu'il ressuscitera réellement... c'est réellement aussi qu'il s'exercera à l'incorruptibilité, qu'il croîtra et qu'il parviendra à la plénitude de sa vigueur, *aux temps du royaume*, jusqu'à devenir capable de saisir la gloire du Père. Puis, quand toutes choses auront été renouvelées, c'est réellement qu'il habitera la cité de Dieu. » ²⁸

- À propos de ce processus, étrange à nos yeux, Irénée parle même de «transfert» de cette création à la nouvelle. Mais pour éviter qu'une fois de plus, quelque héritier de la philosophie platonicienne ne s'avise de s'imaginer une espèce d'angélisation de l'humanité, ou une spiritualisation de la matière, il précise :

« Car ni la substance ni la matière de la création ne seront anéanties... mais "la figure de ce monde passera" (Cf. 1 Co 7, 31), c'est-à-dire les choses dans lesquelles la transgression a eu lieu : car l'homme a vieilli en elles. » ²⁹

²⁵ JUSTIN, Dialogue, 81, 1. 3. 4), cité d'après l'édition de Philippe Bobichon, Justin Martyr, *op. cit.*, p. 407-411.

²⁶ Adv. Haer., V, 35, 2 (= IRÉNÉE, *Contre les Hérésies*, p. 675).

²⁷ Sur ce processus, cf. Ysabel DE ANDIA, *Homo Vivens. Incorruptibilité et divinisation de l'homme selon Irénée de Lyon*, Études Augustiniennes, Paris, 1986, p. 299 et ss.

²⁸ ID., *Ibid.*, V, 35, 2 (= ID., *Ibid.*, p. 676).

²⁹ ID., *Ibid.*, V, 36, 1 (= ID., *Ibid.*, p. 676).

- Et pour mieux faire partager aux lecteurs de son ouvrage sa connaissance de ce mystère, Irénée ajoute :

« Mais lorsque cette "figure" aura passé, que l'homme aura été renouvelé, *qu'il sera mûr pour l'incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir*, "ce sera alors le ciel nouveau et la terre nouvelle" (Cf. Is 65, 17; Ap 21, 1), en lesquels l'homme nouveau demeurera, conversant avec Dieu d'une manière toujours nouvelle. » ³⁰

- Il se réfère même à une vénérable tradition pour décrire ce que l'on pourrait appeler les 'degrés proportionnels de gloire', qui seront l'apanage des participants de ce Royaume :

« Et *comme le disent les presbytres*, c'est alors que "ceux qui auront été jugés dignes" (Cf. Lc 20, 35) du séjour du ciel y pénétreront, tandis que d'autres jouiront des délices du Paradis et que d'autres encore posséderont la splendeur de la cité ; mais partout Dieu sera vu, dans la mesure où ceux qui le verront en seront dignes. » ³¹

- Et de poursuivre sur le même thème :

« Telle sera la différence d'habitation entre ceux qui auront produit "cent pour un, soixante pour un, trente pour un" : les premiers seront enlevés aux cieux, les seconds "séjourneront dans le paradis", les troisièmes habiteront "la cité", c'est la raison pour laquelle le Seigneur a dit qu'"il y a de nombreuses demeures chez son Père" [...] C'est là la "salle du festin" en laquelle prendront place et se régaleront "les invités aux noces". » ³².

- C'est alors qu'Irénée forge ce qui ressemble à une formule de 'procession trinitaire' - au sens théologique du terme -, laquelle est parfaitement conforme, d'ailleurs, à l'expression de ce mystère par saint Paul lui-même :

« Tels sont, *aux dires des presbytres, disciples des apôtres*, l'ordre et le rythme que suivront ceux qui sont sauvés, ainsi que les degrés par lesquels ils progresseront : *par l'Esprit ils monteront au Fils, puis, par le Fils, ils monteront au Père*, lorsque le Fils cédera son œuvre au Père, selon ce qui a été dit par l'Apôtre : "Il faut qu'il règne, jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds : le dernier ennemi qui sera anéanti, c'est la mort". » ³³

Parvenu au terme de son œuvre, Irénée exprime, avec une rare densité d'expression, la quintessence de la consommation du mystère de Dieu, en une série d'affirmations, dont chacune devrait être analysée et méditée avec attention, car elles renferment une doctrine qui n'a malheureusement pas encore été prise en compte comme elle le mériterait par la théologie chrétienne.

³⁰ ID., *Ibid.*, V, 36, 1 (= ID., *Ibid.*, p. 676).

³¹ ID., *Ibid.*, V, 36, 1 (= ID., *Ibid.*, p. 677).

³² ID., *Ibid.*, V, 36, 2 (= ID., *Ibid.*, p. 677). Cf. Mt 13, 8; Lc 23, 43; Jn 14, 2; Ap 22, 14; Mt 22, 1-14.

³³ ID., *Ibid.*, V, 36, 2 (= ID., *Ibid.*). Cf. 1 Co 15, 25-26.

- Tout d'abord - chose qui étonnera sans doute -, Irénée déclare, sans la moindre ambiguïté, que la première résurrection a lieu sur la terre et aux temps du Royaume :

« Ainsi donc, de façon précise, Jean a vu par avance *"la première résurrection"*, qui est celle des justes, et *l'héritage de la terre* qui doit se réaliser *dans le royaume*. » ³⁴

- Immédiatement après cette affirmation, Irénée croit nécessaire de l'étayer par deux passages néotestamentaires qui, du coup, s'éclairent d'une lumière nouvelle :

« C'est exactement cela que le Seigneur a enseigné, lui aussi, quand il a promis de "boire le mélange nouveau" de la coupe avec ses disciples "dans le Royaume", et encore lorsqu'il a dit : "Des jours viennent où les morts qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de l'Homme et ils ressusciteront, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie et ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de jugement". » ³⁵

- L'explication qu'il fournit ensuite semble avoir pour but d'aider ses lecteurs à parvenir à la compréhension de ces événements futurs, dont il est difficile de se représenter les modalités concrètes de réalisation :

« Il dit par là que *ceux qui auront fait le bien ressusciteront les premiers* pour aller vers le repos et qu'*ensuite ressusciteront ceux qui doivent être jugés*. » ³⁶

On serait tenté d'y voir un écho d'un verset néotestamentaire d'interprétation disputée :

"Tel sera aussi l'avènement du Fils de l'homme. Alors deux hommes seront aux champs : l'un est pris, l'autre laissé ; deux femmes en train de moudre : l'une est prise, l'autre laissée." ³⁷

- Ensuite, Irénée glisse, sans transition, vers la justification de la doctrine - controversée, comme on l'a vu plus haut - de ce qu'on a appelé le Millénarisme, c'est-à-dire la croyance en un royaume terrestre du Christ avec ses élus, durant une très longue période, symboliquement fixée à «mille ans» par l'Apocalypse et d'autres courants de la tradition. Et, comme c'est souvent le cas chez ce Père, cette justification se fait sur base scripturaire :

« C'est ce qu'on trouve déjà dans le livre de la Genèse, d'après lequel "la consommation de ce siècle" aura lieu "le sixième jour", c'est-à-dire *la six millième année* ; puis ce sera le septième jour, jour du repos, au sujet duquel David a dit : "C'est là mon repos, les justes y entreront". » ³⁸

³⁴ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (= ID., *Ibid.*, p. 678). Cf. Ap 20, 5-6.

³⁵ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (= ID., *Ibid.*) Cf. Mt 26, 29 ; Jn 5, 25 ; 28-29.

³⁶ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (= ID., *Ibid.*). Cf. Mt 24, 39-41.

³⁷ Mt 24, 41 = Lc 17, 35.

³⁸ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (ID., *Ibid.*). Cf. Ap 20, 4-6 ; cf. Gn 1, 32 à 2, 1 ; Ps 132, 14 ; 118, 20. Cf. aussi He 3-4.

- Et toujours sur la foi des Écritures, Irénée conclut ainsi son argumentation en faveur de sa foi millénariste :

« Ce septième jour est le *septième millénaire*, celui du *royaume des justes*, dans lequel ils s'exerceront à l'incorruptibilité, après qu'aura été renouvelée la création pour *ceux qui auront été gardés dans ce but*. C'est ce que confesse l'apôtre Paul lorsqu'il dit que "la création sera libérée de l'esclavage de la corruption pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu". » ³⁹

L'expression «ceux qui auront été gardés dans ce but» évoque, elle aussi, plusieurs passages scripturaires :

"Pour toi, va, prends ton repos et tu te lèveras *pour ta part* à la fin [ou : dans la suite] des jours." (Dn 12, 13). "Le reste laissé à Sion, *ce qui survit à Jérusalem*, sera appelé saint : *tout ce qui est inscrit pour la vie à Jérusalem* [...] Le Seigneur créera partout sur la montagne de Sion et sur *ceux qui s'y rassemblent* une nuée le jour, et une fumée avec l'éclat d'un feu flamboyant, la nuit." (Is 4, 3.5). "Tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés, car sur le mont Sion *il y aura des rescapés...* et à Jérusalem *des survivants* que le Seigneur appelle." (Jl 3, 5). "Ainsi parle le Seigneur. Je reviens à Sion et je veux habiter au milieu de Jérusalem. Jérusalem sera appelée Ville-de-Fidélité, et la montagne du Seigneur Sabaot, Montagne-sainte. Ainsi parle le Seigneur Sabaot. *Des vieux et des vieilles s'assiéront encore sur les places de Jérusalem* : chacun aura son bâton à la main, à cause du nombre de ses jours." (Za 8, 3-4).

- Et voici une nouvelle précision concernant les ressuscités qui régneront avec le Christ, *sur la terre* :

« Toutes les prophéties de ce genre se rapportent sans conteste à la *résurrection des justes* qui aura lieu après l'avènement de l'Antichrist et l'anéantissement des nations soumises à son autorité : alors *les justes régneront sur la terre*, croissant à la suite de l'apparition du Seigneur, ils s'accoutumeront, grâce à lui, à saisir la gloire du Père et, dans ce Royaume, ces justes accèderont au commerce des saints anges ainsi qu'à la communion et à l'union avec les réalités spirituelles. » ⁴⁰

- Enfin, en une formule qui n'a jamais été dépassée, Irénée récapitule les deux étapes de la consommation du mystère du salut : l'instauration du *Royaume messianique terrestre*, d'abord, puis la vie du *monde à venir* :

« Et en tout cela et à travers tout cela apparaît un seul et même Dieu Père : *c'est lui qui a modelé l'homme et promis l'héritage de la terre ; c'est lui qui le donnera, lors de la résurrection des justes, et réalisera ses promesses dans le Royaume de son Fils ; c'est lui enfin qui accordera, selon sa paternité, "ces biens que l'œil n'a pas vus, que l'oreille n'a pas entendus et qui ne sont pas montés au cœur de l'homme"* [= la vie du monde à venir] » ⁴¹.

³⁹ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (= ID., *Ibid.*). Cf. Ap 20, 4-6; Rm 8, 21.

⁴⁰ ID., *Ibid.*, V, 35, 1 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 673).

⁴¹ ID., *Ibid.*, V, 36, 3 (= ID., *Ibid.*, pp. 678-679). Cf. 1 Co 2, 9 = Is 64, 3.

La tradition juive est, sur ce point, étonnamment consonante avec ces vues irénéennes, comme l'illustrent les deux commentaires rabbiniques suivants :

1) Talmud Baveli *Sanhédrin*, 99 a : « Rabbi Hiya fils de Abba a dit, au nom de Rabbi Yohanan : Tous les prophètes n'ont prophétisé que pour les jours du Messie, mais pour ce qui est du *monde à venir*, *aucun œil*, ô Dieu, *n'a vu*, excepté toi, ce qu'il accomplira pour celui qui l'attend. »

2) MAÏMONIDE, *Épîtres*, p. 174 : « Déjà le prophète [Isaïe] a expliqué que le monde à venir n'est pas atteint par les sens corporels. C'est ce qui est écrit : "*Jamais œil humain n'avait vu un autre Dieu que toi, agir de la sorte en faveur de ses fidèles*", et les maîtres commentent cela : Tous les prophètes n'ont prophétisé que pour les *jours du Messie*, mais le *monde à venir*, *aucun œil ne l'a vu*, sauf toi, Dieu. »

A l'évidence, cette dernière citation, dans le contexte où la place Irénée, témoigne d'une prise au sérieux du schéma, trop souvent allégorisé, de l'Apocalypse. La victoire sur les impies conduits par l'Antichrist, la première résurrection, le royaume des justes avec le Christ sur la terre des promesses, sont les biens des *temps messianiques*. Irénée le confirme : il s'agit des promesses que « Dieu... réalisera *dans le royaume de son Fils* ». Et, comme nous l'avons vu, plus haut, cette royauté s'exercera *sur la terre*. Par contre, la transfiguration définitive de la création et de l'humanité - le « *monde à venir* » - n'advientra *qu'après la destruction de l'univers matériel, la résurrection finale de toute chair, et le jugement général*, dont les deux derniers chapitres de l'Apocalypse (21 et 22) décrivent les modalités, dans le style propre à cet écrit.

Terminons cette évocation des conceptions d'Irénée concernant l'avènement des « temps du royaume » (équivalent de l'expression juive "yemot hammashiah" = jours du Messie) - qui, selon lui, doit avoir lieu en Terre Sainte, autour du Temple reconstruit -, par la citation de trois passages particulièrement frappants tant par leur littéralisme scripturaire, que du fait qu'ils se réfèrent expressément à la tradition des *presbytres*, en général, et à celle de *Papias*, en particulier. On y retrouve les deux stades de la consommation du mystère, évoqués plus haut :

« Quel est, en effet, le centuple que l'on recevra en ce siècle [cf. Mc 10, 30], et quels sont les dîners et les soupers qui auront été donnés aux pauvres et qui seront rendus [cf. Lc 14, 12-13] ? Ce sont ceux qui auront lieu *au temps du royaume*, c'est-à-dire en ce septième jour qui a été sanctifié et en lequel Dieu s'est reposé de toutes les œuvres qu'il avait faites : vrai sabbat des justes, en lequel *ceux-ci, sans plus avoir à faire aucun travail pénible, auront devant eux une table préparée par Dieu et regorgeant de tous les mets...* C'est ce que les *presbytres* qui ont vu Jean, le disciple du Seigneur, se souviennent avoir entendu de lui, lorsqu'il évoquait *l'enseignement du Seigneur relatif à ces temps-là*. Voici donc les paroles du Seigneur : "Il viendra des jours où des vignes croîtront, qui auront chacune *dix mille* ceps, et sur chaque cep *dix mille* branches, et sur chaque branche *dix mille*

bourgeons, et sur chaque bourgeon *dix mille* grains, et chaque grain pressé donnera vingt-cinq métrètes de vin. Et lorsque l'un des saints cueillera une grappe, une autre grappe lui crierà : Je suis meilleure, cueille-moi et, par moi, bénis le Seigneur ! De même le grain de blé produira *dix mille* épis, chaque épi aura *dix mille* grains et chaque grain donnera cinq chénices de belle farine ; et il en sera de même, toute proportion gardée, pour les autres fruits, pour les semences et pour l'herbe... Voilà ce que *Papias*, auditeur de Jean, familier de Polycarpe, homme vénérable, atteste, par écrit, dans le quatrième de ses livres - car il existe cinq livres composés par lui. Il ajoute : "*Tout cela est croyable pour ceux qui ont la foi*. Car, poursuit-il, comme Judas le traître demeurerait incrédule et demandait : Comment Dieu pourra-t-il créer de tels fruits ? - le Seigneur lui répondit : Ceux-là le verront, qui vivront jusqu'alors". » ⁴²

Perspectives analogues dans l'*Apocalypse de Baruch*, XXIX, 5-6 (27) :

« La terre aussi donnera des fruits, *dix mille* pour un. Chaque vigne portera mille sarments, chaque sarment portera mille grappes, chacune des grappes comptera mille raisins, et un raisin donnera un kor de vin. Et ceux qui ont eu faim se réjouiront et seront chaque jour spectateurs de prodiges. » ⁴³

On trouve, dans la tradition rabbinique, des conceptions identiques concernant les Temps messianiques :

« En ces jours-là, il sera très facile à l'homme de trouver sa subsistance, car en travaillant peu, il obtiendra de grands résultats. Les Maîtres disaient: "*La terre d'Israël produira à l'avenir des galettes et des vêtements de laine fine*" - puisque les hommes diront lorsque quelqu'un trouvera les choses prêtes et toutes préparées, '*un tel a trouvé un pain cuit et des mets préparés*' ; et la preuve est tirée de ce qui est dit : "*Des fils d'étrangers seront vos laboureurs et vos vigneron*", pour nous faire savoir qu'il y aura là semailles et moissons. » ⁴⁴

Retour à Irénée :

« Tels sont, au dire des *presbytres*, disciples des apôtres, l'ordre et le rythme que suivront ceux qui sont sauvés, ainsi que les degrés par lesquels ils progresseront... le dernier ennemi qui sera anéanti, c'est la mort. *Aux temps du royaume*, en effet, l'homme, vivant en juste sur la terre, *oubliera de mourir*. » ⁴⁵

Autre parallèle rabbinique intéressant chez Maïmonide :

⁴² *Adv. Haer.*, V, 33, 2-4 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, pp. 665-667).

⁴³ Texte cité d'après : *L'Apocalypse de Baruch*. Introduction, traduction du syriaque et commentaire, par Pierre Bogaert, tome I, Sources Chrétiennes n° 144, Cerf, Paris, 1969, p. 483.

⁴⁴ Maïmonide, *Épîtres*, pp. 177-178; et cf. Talmud Baveli *Shabbat*, 30 b). Et cf. Is 61, 5.

⁴⁵ *Adv. Haer.*, V, 36, 2 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 677).

« En ces jours-là, il y aura une grande perfection, qui fera mériter *la vie du monde à venir* [...] *Le royaume* [du Messie] *durera très longtemps et la vie des hommes se prolongera également, car lorsque les soucis et les chagrins sont écartés, les jours de l'homme s'allongent* [...] Ce sera un homme complet, et il est de la nature de l'homme complet de ne rencontrer aucun obstacle à la résurrection de son âme et à la réalisation de l'existence qui lui convient, qui est le monde à venir. » ⁴⁶

On ne peut s'empêcher de songer à l'expression de Paul (Ep 4, 13) :

« ...cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ ».

Irénée à nouveau :

« Mais lorsque cette 'figure' aura passé, que l'homme aura été renouvelé, qu'il sera mûr pour l'incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir, ce sera alors "le ciel nouveau et la terre nouvelle" [cf. Is 65, 17] [...] Et, comme le disent les *presbytres*, "c'est alors que ceux qui auront été jugés dignes du séjour du ciel y pénétreront, tandis que d'autres jouiront des délices du paradis, et que d'autres encore posséderont la splendeur de la cité ; mais partout Dieu sera vu, dans la mesure où ceux qui le verront en seront dignes". » ⁴⁷

Synthèse du florilège irénéen

Qu'un Père de l'Église aussi vénérable en ait appelé à l'autorité des *presbytres* pour garantir l'orthodoxie de sa doctrine eschatologique - si proche, on l'a vu, des conceptions juives traditionnelles concernant les temps messianiques (= "les temps du royaume" chez Irénée) et le "monde à venir" (même expression chez Irénée) -, ne peut laisser la théologie indifférente. Il n'y aurait qu'incohérence, en effet, à créditer Irénée d'un rôle capital dans la régulation du dépôt de la foi et dans la transmission fidèle de la tradition apostolique, tout en le considérant, *a posteriori*, comme influencé par des conceptions peu dignes de foi, au motif qu'il a prôné une doctrine, discréditée ensuite par l'Église durant de longs siècles et jusqu'à notre époque.

Concernant le « monde à venir », notons la consonance des conceptions juives avec celles du Nouveau Testament. En effet, Maïmonide résume, de manière succincte et fiable, la tradition juive concernant les Temps messianiques, qu'il appelle "les jours du Messie", et qu'il distingue du "monde à venir" :

« Dans le monde à venir, il n'y a pas de nourriture, pas de boisson, pas d'ablutions, pas d'onction, pas de rapports sexuels, mais les justes

⁴⁶ MAÏMONIDE, *Épîtres*, pp. 178-179.

⁴⁷ *Adv. Haer.*, V, 36,1 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, pp. 676-677). Ce passage a déjà été cité plus haut.

siégeront, *la tête couronnée*, et jouiront de la splendeur de la Shekhinah [la gloire de Dieu, telle qu'elle se rend présente aux hommes]. »⁴⁸

De son côté, le NT rapporte cette parole de Jésus :

"Ceux qui auront été jugés dignes d'avoir part à *ce monde-là* [le monde à venir] ne prennent *ni femme ni mari*..."⁴⁹

Tandis que l'Apocalypse nous livre la description suivante :

"Vingt-quatre sièges entourent le trône, sur lesquels sont assis vingt-quatre Vieillards vêtus de blanc, *avec des couronnes d'or sur leurs têtes*..."⁵⁰.

Pourtant, deux siècles plus tard, l'évêque Eusèbe de Césarée osera écrire ce qui suit :

« Je pense qu'il [Papias] suppose tout cela [un règne corporel du Christ sur la terre durant mille ans], après avoir mal compris les récits des apôtres, et qu'il n'a pas saisi les choses dites par eux en figures et de manière symbolique. *D'ailleurs, il avait l'esprit très faible*, comme on peut le constater en lisant ses écrits... *Il a été cause qu'un très grand nombre d'écrivains ecclésiastiques après lui ont adopté les mêmes opinions que lui, confiants dans son antiquité : c'est là ce qui s'est produit pour Irénée et pour d'autres qui ont pensé la même chose que lui.* »⁵¹

En chargeant le *presbytre* pour mieux disculper Irénée, Eusèbe fait peu d'honneur au discernement de l'évêque de Lyon. On peut s'en étonner. D'autant que, dans les premières lignes du Livre V de son *Histoire ecclésiastique*, comme il l'écrit lui-même, c'est sur Irénée qu'il fait fond pour

« rapporter, au moment opportun, les paroles des antiques *presbytres* et écrivains ecclésiastiques, par lesquelles ils ont transmis par écrit les traditions venues jusqu'à eux au sujet des Écritures canoniques »⁵².

Et Eusèbe d'ajouter (*ibid.*):

« et comme Irénée est l'un d'eux, nous allons donc citer ses paroles. »

Enfin, il est vraisemblable que les « *presbytres* » auxquels se référait Irénée pour justifier l'origine apostolique de ses conceptions terrestres et millénaristes du royaume de Dieu, étaient les contemporains et les proches successeurs des Apôtres, même si, dans d'autres contextes, il arrive que l'évêque de Lyon utilise le même vocable pour désigner des responsables de communautés ecclésiales, appartenant à la hiérarchie de l'Église de son temps. Et s'il n'est pas toujours évident qu'ils aient été des évêques -, il ne fait guère de doute

⁴⁸ MAÏMONIDE, *Épîtres*, p. 172.

⁴⁹ Lc 20, 35.

⁵⁰ Ap 4, 4.

⁵¹ Eusebius, *Hist. Eccl.*, III, 39, 12-13, EUSÈBE, *Sources Chrétiennes* 31, pp. 154, 156. Texte déjà cité plus haut.

⁵² Eusebius, *Hist. Eccl.*, V, viii, 1 = EUSÈBE, *Sources Chrétiennes* 41, p. 35.

qu'ils étaient réputés pour leur fidélité à la Tradition apostolique et la pureté de leur doctrine.

La doctrine d'un royaume millénaire du Christ sur terre est-elle orthodoxe ?

Unanimement considéré, tant par la tradition ecclésiastique que par la quasi-totalité des théologiens d'aujourd'hui, comme l'un des premiers et des plus sûrs garants de la Tradition apostolique et l'un des plus illustres artisans de sa fixation et de sa transmission fidèle, Irénée a combattu, avec détermination et compétence, les conceptions délétères des divers systèmes hétérodoxes qui se réclamaient d'une tradition secrète (gnose), censée transcender l'enseignement des Apôtres parce que prétendument venue d'En haut. Pour prémunir ses fidèles contre la séduction de ces doctrines ésotériques, Irénée a composé un remarquable traité de l'authentique doctrine apostolique, dont l'Église s'est nourrie durant des siècles et auquel elle se réfère encore aujourd'hui. Et nul doute que la croyance en un règne terrestre millénaire du Christ avec ses élus, après la première résurrection, faisait partie de ce corpus doctrinal. Raison de plus pour s'étonner du discrédit dans lequel elle est tombée, depuis le IV^e s.

Le cadre de cet article ne permet pas de tracer fût-ce un canevas de l'étude *ex professo* que mériterait cette difficile question. On se contentera donc de résumer, ci-après, l'essentiel du dossier canonique, en l'espèce de deux mises en garde contemporaines, toujours en vigueur, envers cette doctrine vénérable, qui fut - et est toujours, semble-t-il - orthodoxe, et qui, en tout état de cause, n'a jamais fait l'objet d'une *condamnation* formelle de la part de la hiérarchie catholique.

L'occasion d'une première mise au point officielle - nette, mais néanmoins nuancée - concernant cette croyance, fut la parution, vers la fin des années 1930, de l'ouvrage d'un religieux chilien du nom de [Manuel Diaz Lacunza](#), intitulé « Venue du Messie en gloire et majesté »⁵³. Le 22 avril 1940, Mgr Joseph Caro Martinez, archevêque de Saint Jacques, au Chili, adressait une lettre au Saint-Office, pour demander la conduite à tenir face à cette résurgence des doctrines millénaristes dans son pays. Cette instance lui répondit, le 11 juillet 1941, qu'elle approuvait sa réaction, et lui communiqua la décision officielle à ce sujet, prise en séance plénière, le même mois, et dont voici le texte :

« Ce n'est pas la première fois, ces derniers temps, qu'il a été demandé à cette Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office ce qu'il faut penser du système du *millénarisme mitigé*, qui enseigne que le Christ Seigneur, avant le jugement final, viendra de façon visible sur cette terre pour régner, la

⁵³ THE COMING OF MESSIAH IN GLORY AND MAJESTY BY JUAN JOSAFAT BEN-EZRA, A CONVERTED JEW, TRANSLATED FROM THE SPANISH, WITH A PRELIMINARY DISCOURSE, BY THE REV. EDWARD IRVING, A.M. PUBLISHED BY L. B. SEELEY AND SON FLEET STREET, LONDON, MDCCCXXVII, [Vol. 1](#), [vol. 2](#).

résurrection d'un bon nombre de justes ayant eu lieu ou non. La chose ayant donc été soumise à examen à la réunion plénière de la IV^e férie [jeudi], le 19 juillet 1944, les Éminentissimes et Révérendissimes Seigneurs Cardinaux préposés à la garde de la foi et des mœurs, après qu'eut eu lieu le vote des Révérendissimes Consulteurs, ont décrété qu'il fallait répondre que *le système du millénarisme mitigé ne peut être enseigné sans danger (tuto doceri non posse)*. Et la V^e férie suivante [vendredi], le 20 des mêmes mois et année, notre Saint Pontife, le Pape Pie XII, par la divine Providence, dans l'audience habituelle accordée à l'Assesseur du Saint-Office, a approuvé cette réponse des Éminentissimes Pères, l'a confirmée et a ordonné qu'elle devienne de droit public. Donné à Rome, du Palais du Saint-Office, le 21 juillet 1944. »⁵⁴

Il n'est pas sans intérêt de lire un commentaire théologique de l'époque, dû au P. Silvius Rosadini, jésuite, et paru, en latin, dans la revue *Periodica*, déjà citée⁵⁵. Comme c'est l'usage en pareil cas, l'auteur - qui s'adresse surtout aux théologiens et aux clercs instruits - fait flèche de tout bois pour justifier le bien fondé du décret. Après avoir expliqué en quoi consiste le millénarisme et en avoir retracé les origines, il entreprend de le discréditer, lui déniait d'abord tout fondement scripturaire solide, et allant même - au prix de quelques entorses à la vérité des textes - jusqu'à nier que les Pères aient réellement accepté et propagé la doctrine telle qu'elle est traditionnellement connue.

Arrêtons-nous un instant sur la manière dont ce commentateur «se débarrasse» - le verbe n'est pas trop fort - des deux plus grands témoins patristiques de l'orthodoxie du système millénariste : Justin et Irénée.

Voici d'abord ce qu'il dit de Justin :

« Saint Justin Martyr, en en appelant, de fait, à l'Apocalypse de Jean, met en avant, de façon plus déterminée que les précédents, un *millénarisme spirituel*, mais ajoute en même temps que beaucoup d'excellents chrétiens sont en désaccord sur ce point. »⁵⁶

Il suffit de se reporter à la citation faite, plus haut, de l'échange entre Justin et Tryphon à ce sujet, pour constater que le jésuite en prend à son aise avec la réalité des faits. En effet, au Juif qui teste sa fidélité à l'enseignement traditionnel transmis par les rabbins sur la réalité de la reconstruction du Temple, aux temps messianiques, Justin répond fermement que telle est sa foi, démontrant ainsi que le millénarisme qu'il professe n'est absolument pas

⁵⁴ Publié dans *Estudios*, Buenos Aires, de nov. 1941, p. 365, et reproduit intégralement dans *Periodica*, t. 31, n° 15, d'avril 1942, pp. 166-167. Ce décret a été confirmé par celui des 19-21 juillet 1944, paru dans les Actes du Saint-Siège (A.A.S., XXXVI, 1944, p. 212). Ce texte est reproduit, en latin, suivi d'un bref commentaire en français, par le Père G. Gilleman, s.j., dans la *Nouvelle Revue Théologique* de 1945, pp. 239-241.

⁵⁵ En latin, dans *Periodica*, pp. 168-175. Notre reconnaissance va à Sœur M. Kraentzel, de Bruxelles, qui a bien voulu revoir notre traduction française du texte du décret, et traduire intégralement pour nous le commentaire, en latin également, du P. Rosadini.

⁵⁶ *Periodica*, op. cit., p. 171.

« spirituel », au sens où l'entend le P. Rosadini. Et le fait qu'il ait admis honnêtement l'existence de divergences de vues entre bons chrétiens, à ce propos, ne signifie nullement qu'il ait remis en question l'orthodoxie intégrale, comme le prouve d'ailleurs cette dénégation énergique :

« S'il vous arrive de rencontrer aussi de prétendus chrétiens n'admettant point cela [la reconstruction du Temple] , qui ont de plus, l'audace de blasphémer le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, et qui disent qu'il n'est pas de résurrection des morts, mais qu'à l'instant de la mort leurs âmes sont enlevées au ciel, ne les tenez pas pour chrétiens [...] Pour moi comme tous *les chrétiens parfaitement orthodoxes, nous savons qu'il y aura une résurrection de la chair, ainsi que mille années dans Jérusalem rebâtie, ornée et agrandie, comme les prophètes Ezéchiel, Isaïe et les autres l'affirment.* » ⁵⁷

S'agissant d'Irénée, à présent, le commentateur du décret du Saint-Office prend, à l'égard de ses conceptions en matière de millénarisme, les mêmes libertés que celles dont il a usé à propos de la doctrine de Justin :

« Ensuite Irénée, à la fin de son livre "Contre les Hérésies", défend cette opinion, l'autorité de Papias à l'appui, mais *en un sens plus spirituel encore*, et en posant avec plus de probabilité, que ce sera, *non sur la terre telle qu'elle est maintenant, mais sur une terre nouvelle et des cieux nouveaux.* » ⁵⁸

Concernant l'allégation d'un prétendu « sens plus spirituel encore », même un bref coup d'œil sur les nombreuses citations d'Irénée qui précèdent suffira à en démontrer l'inanité.

Quant à l'affirmation selon laquelle l'évêque de Lyon ne situerait pas le royaume millénaire « sur la terre telle qu'elle est maintenant », un simple retour au texte permet de la démentir du tout au tout :

« *Ces événements ne sauraient se situer dans les lieux supra-célestes, "car Dieu, vient de dire le prophète, montrera ta splendeur à toute la terre qui est sous le ciel", mais ils se produiront au temps du royaume, lorsque la terre aura été renouvelée par le Christ et que Jérusalem aura été rebâtie sur le modèle de la Jérusalem d'en haut.* » ⁵⁹

Il en est de même pour l'argument selon lequel Irénée situerait le royaume millénaire dans « la terre nouvelle et les cieux nouveaux » (l'univers entièrement spiritualisé). Irénée emploie bien cette expression, mais, comme le prouve ce qui suit, ce n'est pas au royaume millénaire qu'elle se réfère, mais à l'événement ultime qui succède à ce dernier : l'irruption du « monde à venir » ⁶⁰ :

⁵⁷ JUSTIN, Dialogue, 80, 4. 5), texte cité d'après l'édition de Philippe Bobichon, Justin Martyr, *op. cit.*, p. 407.

⁵⁸ *Periodica*, *ibid.*

⁵⁹ IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, V, 35, 2 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 674).

⁶⁰ ID., *Ibid.*, 32, 1 ; 36, 1 (= ID., *Ibid.*, pp. 672, 676).

« ...les justes doivent d'abord, dans ce monde rénové, après être ressuscités à la suite de l'Apparition du Seigneur ⁶¹, recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner ; ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes ⁶² »

Même conception chez Justin :

« Ceux qui auront cru à notre Seigneur passeront *mille ans* à Jérusalem ; après quoi arrivera la *résurrection* générale et, en un mot, *éternelle*, unanime, de tous les hommes ensemble, ainsi que le *jugement*. » ⁶³

Quant à Irénée, il poursuit son enseignement en ces termes ⁶⁴:

« Mais lorsque cette "figure" aura passé, que l'homme aura été renouvelé, qu'il sera mûr pour l'incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir, "ce sera alors le ciel nouveau et la terre nouvelle" ⁶⁵, en lesquels l'homme nouveau demeurera, conversant avec Dieu d'une manière toujours nouvelle. »

L'avènement des cieux nouveaux et de la terre nouvelle aura donc lieu *après* « les temps du royaume », selon la terminologie d'Irénée, ou *après* « la seconde mort » et l'avènement du « ciel nouveau et de la terre nouvelle », selon la terminologie de l'Apocalypse ⁶⁶.

Caractéristique de la méthode du jésuite commentateur est le jugement tranché qu'il prononce, après ce traitement, pour le moins arbitraire, de la doctrine des deux témoins patristiques majeurs de l'orthodoxie de la tradition concernant le règne millénaire du Christ sur la terre, après la première résurrection et avant la résurrection générale et le jugement :

« Du peu que, pour être bref, nous avons dit sur le sujet, il apparaît donc avec clarté de quelle façon l'opinion millénariste n'a jamais posé chez les Pères des racines solides, de quelque façon que ce soit et de manière uniforme ; il est donc inutile d'en appeler à la tradition des Pères. » ⁶⁷

Mais le théologien formule aussi un double *caveat* qui semble plus sérieux :

« Dans son livre à Dulcitius, Augustin donne bien la raison pour laquelle l'opinion des chiliastes [= millénaristes] n'a jamais été reçue dans l'Église : "à propos de la question par laquelle tu demandes s'il faut croire que, à la venue du Seigneur, ce sera bientôt le jugement, je pense que la foi du Symbole suffit, par laquelle nous confessons que le Christ viendra de la droite du Père pour juger les vivants et les morts ; puisque c'est la raison

⁶¹ Cf. la « première résurrection », en Ap 20, 5-6.

⁶² Cf. Ap 20, 11-12.

⁶³ JUSTIN, *Dialogue*, 81, 4, in Philippe Bobichon, Justin Martyr, *op. cit.*, p. 409.

⁶⁴ IRENEE, *Adv. Haer.*, V, 35, 2 = IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 674).

⁶⁵ Ap 21, 1.

⁶⁶ Ap 20, 6 et 21, 1.

⁶⁷ *Periodica*, *op. cit.*, p. 172.

même de sa venue, que ferait-il d'autre dès sa venue, sinon ce pour quoi il est venu ?" » ⁶⁸

En réalité, contrairement à l'affirmation liminaire du théologien Rosadini, ni la question posée par Dulcitius, ni la réponse d'Augustin n'avaient trait aux doctrines millénaristes ou à leur non-réception dans l'Église. À preuve l'énoncé de la question de Dulcitius, rappelé par Augustin lui-même ⁶⁹:

« La troisième de tes questions : "Faut-il croire que le jugement aura lieu dès la venue du Seigneur ou un certain temps après ? Au jour de cette venue", dis-tu, "nous lisons que ceux qui survivent seront enlevés dans les nuées au-devant du Christ, dans les airs et ils seront toujours avec le Christ (I Thess. IV, 17). Je désire savoir si le jugement accompagnera cette venue et si ceux qui seront enlevés dans les nuées passeront par la mort ; à moins que nous ne devions regarder leur changement même comme le substitut de la mort." »

Et voici la réponse d'Augustin ⁷⁰:

« À cette interrogation, je suppose qu'une réponse suffisante est fournie par la foi du symbole [le Credo], par laquelle nous confessons que le Christ viendra de la droite du Père pour juger les vivants et les morts. Puisque tel est le motif de sa venue, que ferait-il dès sa venue, [sinon] ce pour quoi il est venu ? »

Si l'on a bien compris, à la lumière des éclaircissements qui précèdent, que la réponse d'Augustin ne constitue en rien une réfutation de la croyance millénariste, l'argument du théologien évoqué tombe de lui-même. Par contre, il est clair qu'Augustin évite prudemment de satisfaire la curiosité de Dulcitius. En effet, ce dernier semble préoccupé par la question du jugement des vivants *ET* des morts. Il se demande, en fait, si ceux qui auront été enlevés seront jugés en tant que vivants ou en tant que morts. Et, corollaire naturel de cette apparente aporie : y a-t-il deux jugements - l'un immédiat, dès la Parousie, l'autre en différé ?

C'est sans doute pour dirimer la question à laquelle ni lui ni personne, en son temps, n'avait de réponse, qu'Augustin renvoie à la formulation du Credo. Dès lors, la question se pose : quelle était la profession de foi de référence, à l'époque et dans la région où vivait Augustin (Afrique du Nord, 354-430) ? On sait qu'existaient divers "Symboles de la foi" depuis le II^e siècle : le Symbole des Apôtres (date inconnue, mais dont le noyau remonte au II^e siècle) ; le Symbole de Nicée (325), complété par le Concile de Constantinople (381) et couramment appelé Credo de Nicée-Constantinople (c'est celui de la messe en latin), et

⁶⁸ Cf. *Œuvres de Saint Augustin, Bibliothèque augustiniennne*, X, 1ère série. Texte de l'édition bénédictine, Desclée de Brouwer, 1952.

⁶⁹ *De octo Dulcitii quaestionibus. Liber Unus*, Quaestio III, 1-2. Cité d'après l'édition bénédictine bilingue des œuvres de Saint Augustin, vol. 10, 1ère série : *Opusculs. X Mélanges doctrinaux*, Paris, Desclée de Brouwer, 1952, p. 617.

⁷⁰ *Ibid.*, pp. 617-619. On s'en tient ici à la réponse d'Augustin concernant notre sujet. Le reste a trait à "l'enlèvement des justes dans les airs" et n'a aucun rapport avec les croyances millénaristes.

certaines célébrations en français l'utilisent souvent, surtout aux grand-messes.

Augustin le connaissait-il ? C'est possible. Ce n'est pas certain. Ce Credo a une particularité fort importante pour la foi millénariste - détail qui ne semble pas avoir été suffisamment remarqué (en tout cas, à ma connaissance, il n'est souligné dans aucun ouvrage doctrinal). On y lit, en effet, la séquence suivante :

« ...Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Écritures, et il monta au ciel ; il est assis à la droite du Père. Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts ; et *son règne n'aura pas de fin...* »

On voit donc que ce Credo normatif de la foi chrétienne atteste un règne du Christ. Et que ce dernier ait lieu sur la terre, en témoigne la dernière phrase du Symbole : « **Nous attendons la résurrection des morts et la vie du monde à venir** ». A en croire la succession des formules, dans ce Credo, aussitôt après la venue en gloire du Christ et le jugement des vivants et des morts, s'instaure le règne du Christ. Et ceux sur lesquels et avec lesquels il règne sont les fidèles dont parle l'Apocalypse, en ces termes :

"Heureux et saint celui qui participe à la première résurrection ! La seconde mort n'a pas pouvoir sur eux, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, *avec qui ils régneront mille années*". ⁷¹

Quant à la résurrection générale et à la vie du monde à venir, elles n'auront lieu qu'après l'achèvement de la longue phase terrestre de la Royauté du Christ, lors du dernier sursaut des forces du mal, comme l'annonce l'Apocalypse :

" Les mille ans écoulés, Satan, relâché de sa prison, s'en ira séduire les nations des quatre coins de la terre, Gog et Magog, et les rassembler pour la guerre, aussi nombreux que le sable de la mer; ils monteront sur toute l'étendue du pays, puis ils investirent le camp des saints, la Cité bien-aimée. Mais un feu descendit du ciel et les dévora. Alors, le diable, leur séducteur, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, y rejoignant la Bête et le faux prophète, et leur supplice durera jour et nuit, pour les siècles des siècles. Puis je vis un trône blanc, très grand, et Celui qui siège dessus. Le ciel et la terre s'enfuirent de devant sa face sans laisser de traces. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône; on ouvrit des livres, puis un autre livre, celui de la vie; alors, les morts furent jugés d'après le contenu des livres, chacun selon ses œuvres. Et la mer rendit les morts qu'elle gardait, la Mort et l'Hadès rendirent les morts qu'ils gardaient, et chacun fut jugé selon ses œuvres. Alors la Mort et l'Hadès furent jetés dans l'étang de feu - c'est la seconde mort cet étang de feu - et celui qui ne se trouva pas inscrit dans le livre de vie, on le jeta dans l'étang de feu. Puis je vis un ciel nouveau, une terre nouvelle - car le premier ciel et la première terre ont disparu, et de mer, il n'y en a plus. Et je vis la Cité sainte, Jérusalem nouvelle, qui descendait du ciel, de chez Dieu; elle s'est faite belle, comme une jeune mariée parée pour son époux. J'entendis alors une voix clamer, du trône: 'Voici la demeure de Dieu avec les hommes. Il aura sa demeure

⁷¹ Ap 20, 6.

avec eux; ils seront son peuple, et lui, Dieu-avec-eux, sera leur Dieu. Il essuiera toute larme de leurs yeux: de mort, il n'y en aura plus; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé.' Alors, Celui qui siège sur le trône déclara: 'Voici, je fais l'univers nouveau.'... " ⁷²

Il reste que, si déficientes que soient les analyses historico-littéraires du jésuite Rosadini, il faut reconnaître qu'il formule, à l'appui du décret de 1941, d'autres arguments théologiquement mieux fondés à propos des problèmes et des obscurités inhérents aux conceptions millénaristes. En outre, sur le plan doctrinal, il faudra tenir compte du fait incontournable que l'Église, dans son enseignement ordinaire, n'a jamais donné droit de cité à ces dernières. En effet toute tentative de réhabilitation de la doctrine d'un royaume terrestre du Christ - même débarrassée de son cortège de légendes, et purifiée de ce qu'on a appelé un "millénarisme grossier", par opposition au "millénarisme mitigé" - s'est toujours heurtée à un refus du Magistère de l'Église ⁷³.

A la lumière de l'examen détaillé de la doctrine de Justin et d'Irénée, et des éclaircissements concernant les prétendues objections d'Augustin à ce propos, il semble difficile de conclure à l'hétérodoxie de la croyance d'un règne du Christ sur la terre. On peut donc se demander si l'attitude restrictive du Magistère est le dernier mot en la matière, et si le temps n'est pas venu de la reconsidérer.

Conclusion

Le fait d'avoir exposé - et même 'plaidé' - ce dossier en l'étayant de nombreuses citations et en montrant la cohérence, voire l'orthodoxie, n'est évidemment pas suffisant pour convaincre la vénérable institution chrétienne de modifier sa discipline en la matière. Nul doute qu'une telle éventualité donnerait lieu à une levée de boucliers dans tous les secteurs de la théologie. Les plus traditionalistes objecteront probablement que l'Église ne saurait revenir sur son attitude prudentielle. Les 'pragmatiques' feront sans doute

⁷² Ap 20, 7 à 21, 5.

⁷³ On en trouve une formulation maladroite dans le *Catéchisme de l'Église Catholique*, § 675-676 : « [...] L'imposture religieuse suprême est celle de l'Anti-Christ, c'est-à-dire celle d'un pseudo-messianisme où l'homme se glorifie lui-même à la place de Dieu et de son Messie venu dans la chair. Cette imposture antichristique se dessine déjà dans le monde chaque fois que l'on prétend accomplir dans l'histoire l'espérance messianique qui ne peut s'achever qu'au-delà d'elle à travers le jugement eschatologique : même sous sa forme mitigée, l'Église a rejeté cette falsification du Royaume à venir sous le nom de millénarisme [...] ». Cet amalgame est particulièrement fâcheux. Il met sur le même plan une croyance vénérable, qui n'a jamais fait l'objet d'une condamnation formelle pour hérésie, et une forme sécularisée, plus ou moins prométhéenne, d'établissement d'une ère de justice par voie politico-sociale. Ni Justin, ni Irénée, ni les autres Pères millénaristes n'ont préconisé une quelconque « falsification du Royaume à venir »

remarquer qu'une telle doctrine n'est de plus de saison, et qu'il vaut mieux affronter les réalités de la vie et de l'histoire des hommes que de s'adonner à des supputations sur des perspectives eschatologiques déduites de passages scripturaires obscurs et problématiques. Enfin, tous ou presque affirmeront que l'étude de l'eschatologie n'est pas nécessaire au salut et que spéculer, en cette matière, risque de semer la confusion dans l'esprit des fidèles.

Toutefois, ce sont là des 'objections' subjectives et non des 'arguments'. La véritable question n'est pas ce que les chrétiens - clercs ou laïcs, spécialistes ou simples fidèles - *pensent* des textes scripturaires et patristiques évoqués, mais la foi qu'il convient d'accorder ou de refuser à la doctrine qu'ont enseignée Jésus et les Apôtres, en la matière, s'il faut en croire plusieurs Pères vénérables, qui affirment les avoir reçues de ces derniers par la tradition des *presbytres*.

La mise au point suivante de l'un des meilleurs spécialistes mondiaux du NT, bien que traitant exclusivement de l'inspiration de l'Écriture, peut s'appliquer à notre problématique :

« Deux critères proposés pour déterminer ce que l'Église enseigne avec autorité reflètent les divisions de la chrétienté occidentale depuis la Réforme : a) L'esprit guide chaque lecteur de la Bible vers la vérité religieuse ou théologique : c'est 'l'interprétation privée' de la Bible ; b) l'Esprit nous guide à travers l'enseignement de l'Église. Chacun de ces critères a ses limites. En bonne logique, l'interprétation privée se trouve paralysée quand deux personnes qui prétendent avoir l'Esprit sont en désaccord [...] Les catholiques romains qui évoquent explicitement un enseignement ecclésial guidé par l'Esprit, n'ont pas toujours conscience que leur Église s'est rarement, voire jamais, prononcée définitivement sur le sens littéral d'un passage d'Écriture, c'est-à-dire sur ce qu'un auteur voulait dire quand il l'écrivit. La plupart du temps, l'Église a commenté le sens de l'Écriture en résistant aux prétentions de ceux qui voulaient rejeter certaines pratiques ou croyances établies comme non bibliques. De plus les interprétations ecclésiales de l'Écriture dans le catholicisme sont affectées par certaines données de l'enseignement général de l'Église, qui ont pour effet de reconnaître leur conditionnement historique. » ⁷⁴

Et l'auteur de rappeler ⁷⁵ :

« *Mysterium Ecclesiae*, publié le 24 juin 1973 par la Congrégation pour la doctrine de la Foi [...] établit que le sens contenu dans les énoncés de la foi

(a) 'dépend pour une part de la portée sémantique de la langue employée à une certaine époque et dans certaines circonstances' ;

(b) qu'il 'arrive en outre que la vérité dogmatique soit d'abord exprimée d'une manière incomplète - pas fausse cependant - et que plus tard... elle soit signifiée plus intégralement et plus complètement' ;

⁷⁴ Raymond E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, Bayard, Paris, 2000, pp. 68-69.

⁷⁵ ID., *Ibid.*, p. 69, note 25.

- (c) que ces énoncés ont une intention limitée à ‘certaines questions à résoudre ou certaines erreurs à rejeter...’ ;
- (d) que les vérités à enseigner doivent être énoncées ‘en des termes qui portent les traces des conceptions d’une époque donnée’ et doivent être reformulées par l’Église de manière à présenter plus clairement et plus complètement la même signification. »

Quant à l’objection selon laquelle l’eschatologie n’est qu’une pure spéculation, voire une fuite de l’implication des chrétiens dans la vie de l’humanité, elle jette, comme on dit, l’enfant avec l’eau du bain. S’il est vrai qu’il faut se garder des excès de la spéculation aux dépens de l’engagement dans la pâte humaine, il reste qu’on ne peut faire fi des recommandations instantes du NT à veiller et à se préparer à l’irruption du Royaume, qui constituent le terreau sur lequel s’est développée la doctrine étudiée dans le présent travail. Comme le dit Jésus lui-même, dans un autre contexte : "Il faut faire ceci sans omettre cela." (Mt 23, 23).

Enfin, comme nous espérons l’avoir montré dans notre Introduction et par les nombreux exemples de parallèles rabbiniques de la doctrine néotestamentaire et patristique de l’avènement en gloire du Royaume de Dieu sur la terre, *une réhabilitation et une prise au sérieux ecclésiale de ces doctrines, trop vite réputées fabuleuses, voire hétérodoxes, serait de nature à ouvrir la voie à un dialogue théologique entre Juifs et Chrétiens sur un thème commun, à propos duquel ni la messianité ni la divinité de Jésus ne constituent directement une pierre d’achoppement.*

Si la présente étude peut contribuer, si peu que ce soit, à cette reconsidération, déjà entreprise par d’autres ⁷⁶ - sur des bases différentes, certes, mais ayant l’avantage d’être plus historiques et théologiques qu’apologétiques -, notre labeur n’aura pas été inutile.

© Menahem R. Macina

Mise à jour 12 juin 2015

⁷⁶ Voir, par exemple, et entre autres : Stefan HEID, *Chiliasmus une Antichrist-Mythos. Eine frühchristliche Kontroverse um das Heilige Land*, Borengässer, Bonn, 1993 ; Jürgen MOLTMANN, *La venue de Dieu. Eschatologie chrétienne*, Cerf, Paris, 2000 ; etc.